



## VILLE DE SAINTE-ADÈLE

### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE

#### RÔLE TRIENNAL 2018-2019-2020 VALEURS FONCIÈRES (1<sup>er</sup> exercice - 2018)

AVIS est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Adèle devant être en vigueur durant les exercices financiers 2018-2019-2020 a été déposé au bureau du greffier le 19 octobre 2017 et que toute personne peut en prendre connaissance au Service de la trésorerie de l'hôtel de Ville de Sainte-Adèle, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : [www.ville.sainte-adele.qc.ca](http://www.ville.sainte-adele.qc.ca), (services en ligne).

Conformément aux dispositions de l'article 73 et 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:  
Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut,  
1014, rue Valiquette  
Sainte-Adèle (Québec)  
J8B 2M3
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 25 octobre 2017.**

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA